

## Corbeilles de tri

Ne vous trompez plus ! Les recommandations de tri figurent désormais sur les corbeilles réparties dans la commune : place de l'Europe, Espace JKM, stade et pôle sportif.



## Déchets verts

# Collecte ralentie en hiver

Les déchets végétaux sont collectés chaque semaine jusqu'au lundi 9 décembre. A compter de cette date, la production de déchets verts étant plus faible, la collecte devient mensuelle ou bimestrielle jusque début mars. Nous vous rappelons que les branchages issus des tailles d'arbres et arbustes doivent être déposés sur le trottoir, au plus tôt la veille de la collecte, liés en petits fagots d'1,20 m maximum. Des sacs en papier biodégradables sont disponibles à l'accueil de la mairie au prix de 5 € la dizaine pour vos autres déchets verts (feuilles, tonte...). Règlement par chèque ou appoint numéraire. Les autres contenants, limités à 10 par foyer, ne doivent pas dépasser 25 kg, tout comme les fagots.

## Benne à gravats

Le dernier samedi des mois impairs, une benne à gravats est mise à votre disposition, chemin des Cochons, de 9h à 13h. Vous pouvez y déposer tous les déchets liés à vos travaux de construction, à l'exception du plâtre et des matériaux amiantés. Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

**La prochaine benne sera mise en place le samedi 30 novembre 2019.**

## Recyclage

# Tous à l'Écobus !



Quatre mercredis par an, en janvier, avril, juillet et octobre, l'Écobus stationne sur le parking de la Place de l'Europe à Saint-Nom-la-Bretèche pour collecter vos Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser ce service, assuré par la société Ségur, et permettez ainsi le traitement de déchets très nocifs pour l'environnement. A noter que l'Écobus vous est également accessible à Chavenay, place Rösrath, quatre samedis par an, en mars, juin, septembre et décembre. Rappelons que depuis 2013, la collecte, le traitement et la valorisation de nos déchets relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) qui diffusera prochainement le calendrier annuel des collectes sélectives 2020.

Produits phytosanitaires



Huiles, peintures, solvants, acides



Ampoules, tubes néon



Aérosols



Radiographies



Piles



Déchets électroniques

